

BUDGET

Le Département maintient son bras de fer sur le déficit

Le Conseil départemental va voter à nouveau son budget le 8 juin. En toile de fond, l'imputation de 86 millions d'euros de dépenses que la Chambre régionale des comptes assimile à du déficit supplémentaire

Yann Saint-Sernin
y.saint-sernin@sudouest.fr

S éisme. Ce vendredi 22 mai, à 15 heures, entre larmes et éclats de voix, l'appareil départemental entre en réunion de crise autour du président Jean-Luc Gleyze. Elle se terminera à la nuit. Le Département de Gironde, en proie à de grandes difficultés financières depuis plus d'un an, vient de recevoir l'avis budgétaire de la Chambre régionale des comptes (CRC). Les magistrats financiers retoquent le budget prévisionnel voté le 13 avril. La collectivité va devoir soumettre au vote un budget corrigé ce 8 juin dans une séance à hauts risques.

« Ça a été un coup de bambou » reconnaît Stéphane Corbin, le directeur général des services (DGS). « La Chambre joue son rôle et nous aide beaucoup. Mais j'ai le sentiment que la collectivité produit beaucoup d'efforts. Il y a un peu de découragement » poursuit le haut fonctionnaire.

Satisfecit sur les mesures

L'avis budgétaire 2026 était attendu comme le véritable test pour le plan de retour à l'équilibre (PRE) voté par la collectivité l'automne dernier, après l'annonce d'un trou de plus de 100 millions d'euros. La CRC adresse, sur ce point, un satisfecit au Département, prenant acte de la sincérité des mesures annoncées, et relève que « le total des économies accomplies en 2025 et prévues en 2026 est supérieur d'environ 13 millions » à celui retenu dans les précédents avis. En clair, le Département est allé « au-delà des cibles fixées par la Chambre ». « On nous demande de revoter un budget pour une correc-

tion de 11 millions d'euros sur 1,8 milliard. Nous allons le faire mais cela représente moins de 0,6 % du budget » s'étrangle Stéphane Corbin. C'est factuellement exact. Dans son budget primitif voté le 13 avril, le Département prévoyait un déséquilibre de 107 millions. Les calculs de la Chambre le portent à 118 millions après avoir recalculé des besoins de crédit RSA mais aussi des provisions pour des contentieux. L'exercice ne s'annonce pas insurmontable.

« La situation budgétaire reste conforme à la trajectoire de retour à l'équilibre envisagé pour 2028 » as-

« Il est clair que ce n'est pas conforme à la norme comptable mais c'est une pratique qui a débuté il y a très longtemps »

sène Jean-Luc Gleyze dans un communiqué adressé ce week-end. C'est le premier point de dissensus avec la Chambre. Car malgré ces efforts, même avant correction, le montant du déséquilibre prévu fin 2026 est loin de l'atterrissage envisagé par la CRC lorsqu'elle avait dressé, fin 2025, une trajectoire de redressement sur trois ans. La CRC escomptait un déficit de « seulement » 76 millions fin 2026. Pour les magistrats, il faudra finalement quatre ans pour afficher un compte dans le vert. Que s'est-il passé ? L'inventaire a fait apparaître un élément nouveau. Depuis des années, le Département avait pris l'habitude, par commodité ou faute de crédits suffisants, de décaler le paiement de certaines dépenses de fin d'exercice sur l'exercice suivant. Montant total :

86 millions d'euros. C'est notamment le cas du RSA (versé par la CAF aux bénéficiaires, mais financé par le Département). « La Gironde payait sur 12 mois glissants. En 2025, on a payé jusqu'en novembre mais on a aussi ajouté les deux derniers mois de 2024. Il est clair que ce n'est pas conforme à la norme comptable mais c'est une pratique qui a débuté il y a très longtemps, à l'instar de

nombreuses autres collectivités et qui s'est reportée d'année en année » explique Stéphane Corbin. Mais pour se remettre sur l'année civile, ce que fera la collectivité en 2026, il faut régler non pas 12 mois mais 14...

« Quand même une claque »

« Tout a été fait en transparence. Cette régularisation a été débattue, on a consulté tout le monde » observe le Département. L'opération figurait explicitement dans le rapport d'orientation budgétaire et a été inscrite et votée au budget 2026 en « dépenses nouvelles ». « Ce n'était pas caché. C'est passé comme ça, mais c'était quand même une claque » convient Stéphane Corbin. Il faut

dire que la majorité avait soigné la présentation. Le retour à un cycle sur l'année civile avait été présenté comme une initiative destinée à arracher une « certification des comptes », soit un brevet de vertu comptable.

« Depuis des mois on nous explique que ce qui nous est présenté est issu d'un travail de co-construction avec la Chambre. On constate que c'est très loin d'être le cas » tempête Jacques Breillat, le patron du groupe d'opposition de droite.

Sans doute, le Département a-t-il sous-estimé l'attachement de la CRC à l'orthodoxie comptable (censée garantir la transparence des comptes publics). À la lecture de l'avis, on comprend que les décalages massifs de paiements qui ne concernaient pas seulement le RSA (49 millions), mais aussi des frais de transport de personnes (1,5 million), des honoraires de conseil (2,4 millions), l'APA et la PCH, n'auraient eu aucune chance de passer sans régularisation, une fois découverts. La CRC note d'ailleurs que le retour à l'annualisation est avant tout nécessaire pour « dissiper le risque de cavalerie ». Rappelons qu'en 2025, 37 millions de factures impayées avaient déjà été exhumées.

« Sur ces factures, la Chambre nous a dit que ce n'était pas bien. Je ne peux pas lui donner tort. Mais ici, c'est très différent car nous payions certes en décalé, mais chaque année nous payions 12 mois, ce n'est pas de la cavalerie » assure Stéphane Corbin. Sauf, a minima, la première année où ce système a été mis en place (en



2008, selon le Département)...

Dans son analyse, la Chambre écrit les mots qui fâchent. Pour elle, ces 86 millions ne relèvent pas d'un changement de méthode comptable mais actent un déficit supplémentaire qui aurait dû être ajouté au résultat de 2025. Elle précise d'ailleurs que ces sommes « n'étaient pas connues à la fin de l'exercice 2025 et n'ont pu être prises en compte dans le plan de redressement ».

« La vérité des prix »

« La Chambre nous dit vouloir appliquer la vérité des prix. Mais en réalité on paye deux fois le prix » soupire Stéphane Corbin. À l'effort budgétaire, s'ajoute un prix politique. Sans l'imputation de ce montant au résultat 2025, le Département de Gironde affiche en 2025 un résultat négatif de 38 millions. Largement meilleur qu'attendu, ce qui témoigne qu'il en soit de l'ampleur des efforts réalisés. À cet aune, les corrections opérées par la Chambre sont vécues cruellement. Elles portent le déficit du Département de la Gironde au 31 décembre 2025 à -136 millions (après l'ajout d'une dizaine de millions de restes à réaliser)...

Inaudible pour la collectivité. Dans son communiqué, l'institution soutient avoir ramené son déficit à « -38,60 M€ à la fin de l'exercice », et martèle que l'estimation de la CRC « donne une photographie budgétaire qui ne correspond pas à la réalité des opérations ». « Comment imputer à un exercice des dépenses remontant à plusieurs années alors

qu'il n'y a aucun crédit en face ? » questionne-t-il par ailleurs. Sans doute pourrait-il être objecté que l'argument de l'ancienneté des dépenses se télescope avec leur inscription en « dépenses nouvelles ». Mais le Département maintient sa ligne : « Le nouveau budget primitif 2026 proposera au vote l'intégration des rattachements comme prévu ».

« Il faut arrêter. On ne peut pas dire d'un côté que l'on travaille main dans la main avec la Chambre pour venir dire ensuite qu'elle se trompe. Ce dont nous avons besoin c'est d'un diagnostic clair pour avancer. Or, on découvre à chaque fois de nouvelles choses » tempête Jacques Breillat.

Le bras de fer n'est pas sans enjeux. Car le 8 juin, le Département votera également le Compte financier unique (CFU). Il s'agit du résultat 2025, établi avec le trésorier-payeur. Mais en gravant dans le marbre de son avis budgétaire un déficit de 136 millions, la CRC acte un résultat négatif dépassant les 5 % des recettes.

Ce seuil pourrait autoriser la préfète à saisir à nouveau la CRC, cette fois sur le déficit (à ce stade, elle n'est saisie que du budget). Une procédure encore plus contraignante qui impose, outre un plan de redressement (qui est déjà en cours), que les avis non conformes de la Chambre donnent lieu à un règlement par le représentant de l'État. Une quasi-tutelle.

Nul doute qu'à partir du 8 juin, beaucoup de regards vont se tourner vers la préfète nouvellement arrivée en Nouvelle-Aquitaine.



Le 8 juin prochain, le Département va voter un nouveau budget pour 2026 et le compte financier de 2025.

LAURENT THEILLET / SO